

# Code d'Oricom Internet Inc. relatif à la protection des renseignements personnels

Code élaboré en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques, S.R.C. 2000, c. 5, ayant pour objet de fixer la circulation et l'échange de renseignements, des règles régissant la collecte, l'utilisation et la communication de renseignements personnels qui tient compte du droit des individus à la vie privée à l'égard des renseignements personnels qui les concernent et du besoin des organisations de recueillir, d'utiliser ou de communiquer des renseignements personnels à des fins qu'une personne raisonnable estimerait acceptable dans les circonstances et en vertu de la Loi sur les Télécommunications, S.R.C. 1993, c. 38.

Code d'Oricom Internet Inc.  
relatif à la protection  
des Renseignements personnels

VOLET 1

Traitement des renseignements personnels -  
Principes généraux

# Code d'Oricom Internet Inc. relatif à la protection des renseignements personnels - Principes généraux

## 1. INTRODUCTION

Le gouvernement fédéral a adopté la Loi sur la protection des renseignements personnels et des documents électroniques, en vue de compléter la législation canadienne en matière de protection des renseignements personnels et de droit d'accès des individus aux renseignements personnels qui les concernent. Cette loi, complétée par la Loi sur les télécommunications ainsi que la législation provinciale applicable (collectivement la « Loi »), établit les principes pour la cueillette, l'utilisation et la divulgation de renseignements personnels au Canada. Chez Oricom Internet Inc., nous savons à quel point il est important de protéger vos renseignements personnels. En gardant cet objectif à l'esprit, nous avons développé un Code relatif à la protection des renseignements personnels afin de nous conformer aux lois en vigueur en matière de protection des renseignements personnels, incluant les règles établies par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

Le *Code d'Oricom relatif à la protection des renseignements personnels* (aussi appelé « Code » ou « Code d'Oricom ») est un énoncé qui vise à établir des pratiques responsables et transparentes en matière de gestion des renseignements personnels.

Des condensés du Code seront mis à la disposition de la clientèle sur demande et sur le site Internet corporatif. La dernière version complète du Code est disponible sur notre site [www.oricom.ca/confidentialite](http://www.oricom.ca/confidentialite) ou en vous adressant à notre service à la clientèle par courriel à [support@oricom.ca](mailto:support@oricom.ca) ou par téléphone au numéro indiqué sur la facture régulière.

## 2. DÉFINITIONS EXCLUSIVES AUX FINS DE L'APPLICATION DU CODE D'ORICOM

« Client » – personne physique qui :

Utilise ou demande d'utiliser des produits ou services d'Oricom;  
Correspond avec Oricom; ou  
Participe à un concours commandité par Oricom.

« Collecte » – action de recueillir, d'acquérir, de consigner ou d'obtenir des renseignements personnels de quelque source que ce soit, y compris auprès de tiers, par quelque moyen que ce soit.

« Communication » ou « Communiquer » – action de révéler des renseignements personnels à un tiers.

« Consentement » – acquiescement libre à la collecte, à l'utilisation et à la communication de renseignements personnels aux fins déterminées. Le consentement peut être explicite ou implicite, selon les circonstances et peut être donné directement par la personne intéressée ou par un mandataire autorisé.

« Renseignement personnel » – tout renseignement concernant un individu identifiable, à l'exclusion du nom, titre, adresse, numéro de téléphone au travail ou numéro de téléphone inscrit dans un annuaire ou disponible par le service d'assistance annuaire. Les renseignements personnels comprennent par exemple les données sur le crédit, les dossiers de facturation, les relevés des services et de l'équipement, ainsi que toute plainte consignée au dossier. Une annexe au Code est disponible sur demande pour une énumération complète des renseignements personnels détenus par Oricom.

« Tiers » – personne autre qu'Oricom Internet Inc. ou que la personne visée par les Renseignements personnels en cause.

« Utilisation » – traitement, manipulation et gestion de Renseignements personnels par Oricom.

### **3. RESPONSABILITÉ**

Oricom est responsable des Renseignements personnels dont elle a la gestion et nomme une ou des personnes qui s'assure(nt) du respect des principes énoncés dans le présent document. Au moment de la présente publication, il s'agit de Chantal Lafond, direction, Oricom Internet Inc., 400, Rue Nolin, Québec (Québec) G1M 1E7.

Pour avoir plus d'informations sur l'engagement d'Oricom en matière de protection des Renseignements personnels, toute personne peut communiquer avec Oricom, au numéro de téléphone indiqué sur la facture régulière, via le site Web à [www.oricom.ca](http://www.oricom.ca) ou par courriel à l'adresse [support@oricom.ca](mailto:support@oricom.ca)

### **4. DÉTERMINATION DES FINS DE LA COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

Oricom détermine les fins pour lesquelles des Renseignements personnels sont recueillis avant ou lors de la Collecte.

Les fins déterminées sont les suivantes :

- ◆ Établir et maintenir des relations commerciales dignes de confiance avec les Clients et assurer les services courants;
- ◆ Comprendre les besoins des Clients le cas échéant;
- ◆ Concevoir, améliorer, commercialiser ou fournir des produits et des services;
- ◆ Gérer efficacement ses activités opérationnelles et commerciales, y compris les enquêtes motivées relatives au crédit des Clients; et
- ◆ Satisfaire aux exigences légales et réglementaires.

Oricom précise à la personne auprès de laquelle elle recueille des Renseignements personnels, de vive voix, par des moyens électroniques ou par écrit, les fins déterminées avant ou lors de la Collecte des Renseignements personnels. Sur demande, les personnes qui recueillent des Renseignements personnels doivent expliquer ces fins ou indiquer à la personne concernée de communiquer avec la personne désignée au sein de l'entreprise pour plus de détails.

Sauf lorsque la Loi l'y autorise, Oricom n'utilisera pas ou ne Communiquera pas pour une nouvelle fin des Renseignements personnels déjà recueillis avant d'avoir d'abord obtenu le Consentement de la personne concernée.

## **5. CONSENTEMENT À LA COLLECTE, À L'UTILISATION OU À LA COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

Oricom demande à la personne auprès de laquelle elle recueille des Renseignements personnels de consentir à la Collecte, à l'Utilisation ou à la Communication de Renseignements personnels qui la concerne.

Pour déterminer la méthode de Consentement appropriée, Oricom tient compte de la sensibilité des Renseignements personnels et des attentes raisonnables de la personne auprès de laquelle elle recueille des Renseignements personnels.

Si les Renseignements personnels sont considérés comme sensibles, Oricom s'assurera d'obtenir un consentement explicite de la personne auprès de laquelle elle recueille des Renseignements personnels. Le consentement explicite peut être considéré comme donné par la personne concernée lorsque celle-ci donne :

- ◆ un consentement écrit;
- ◆ une confirmation verbale d'un tiers indépendant;
- ◆ une confirmation électronique au moyen d'un numéro sans frais d'interurbain;
- ◆ une confirmation électronique par Internet;
- ◆ un consentement verbal, lorsqu'un enregistrement audio du consentement est conservé par l'entreprise; ou
- ◆ un consentement obtenu par d'autres méthodes, pourvu qu'une preuve documentaire est créée de manière objective par le client ou par un tiers indépendant.

Dans certaines circonstances, Oricom peut faire la Collecte, l'Utilisation ou la Communication des Renseignements à l'insu de la personne concernée et sans son Consentement. Par exemple :

- ◆ Si cela sert manifestement l'intérêt de la personne concernée et qu'il est impossible d'obtenir son Consentement dans un délai approprié.
- ◆ Si le fait de demander le Consentement de la personne concernée risque de compromettre l'exactitude des Renseignements personnels, par exemple dans le cas d'une enquête sur un manquement à un contrat ou sur une infraction à une loi fédérale ou provinciale.
- ◆ En cas d'urgence, lorsque la vie, la santé ou la sécurité de la personne concernée est menacée.
- ◆ Afin de percevoir une créance, respecter une assignation, un mandat ou une autre ordonnance d'un tribunal ou lorsque la loi l'exige.

Toute personne dont Oricom détient des Renseignements personnels peut retirer son Consentement en tout temps, sous réserve des restrictions prévues par une loi ou un contrat selon un délai raisonnable. La personne concernée peut communiquer avec Oricom pour obtenir plus de renseignements sur les conséquences d'un tel retrait.

## **6. LIMITATION DE LA COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

Oricom fait la Collecte des Renseignements personnels principalement auprès de la personne concernée, mais il arrive parfois que la Collecte se fasse autrement lorsque la Loi l'autorise. Par exemple, Oricom peut faire la Collecte des Renseignements personnels auprès d'agences d'évaluation du crédit ou auprès de Tiers qui sont autorisés à Communiquer ces

Renseignements. Les dossiers d'Oricom indiquent la source des Renseignements personnels mentionnés.

## **7. LIMITATION DE L'UTILISATION, DE LA COMMUNICATION ET DE LA CONSERVATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

Oricom conserve les Renseignements personnels seulement pendant la période nécessaire ou utile pour les fins déterminées ou selon les exigences de la Loi. Selon les circonstances, lorsque des Renseignements personnels ont été utilisés pour prendre une décision au sujet d'une personne dont Oricom détient des Renseignements personnels, Oricom conservera une explication des motifs de la décision pendant une période raisonnable permettant à cette personne d'avoir accès à ces motifs.

Oricom met en oeuvre des mesures de contrôle, des échéanciers et des pratiques raisonnables et systématiques relativement à la conservation et à la destruction des Renseignements personnels et des dossiers qui ne sont plus nécessaires ou pertinents pour les fins déterminées ou qui ne sont plus exigés en vertu de la Loi. Ces Renseignements sont détruits, effacés ou dépersonnalisés.

## **8. EXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

Les Renseignements personnels sont aussi exacts, complets et à jour que l'exigent les fins déterminées.

Oricom prend les mesures raisonnables pour s'assurer de réduire au minimum la possibilité que des Renseignements personnels erronés soient utilisés pour prendre une décision au sujet d'une personne dont Oricom détient des Renseignements personnels.

Oricom fera la mise à jour des Renseignements personnels des personnes auprès de laquelle elle a recueilli des Renseignements personnels seulement lorsque nécessaire pour satisfaire aux fins déterminées ou sur demande de la part de la personne concernée. Toute personne dont Oricom détient des Renseignements personnels peut contester l'exactitude et l'exhaustivité des Renseignements personnels la concernant et y faire apporter les corrections appropriées.

Oricom corrige ou complète promptement tous les Renseignements personnels jugés inexacts ou incomplets. Tout différend non réglé relatif à l'exactitude ou à l'exhaustivité des Renseignements personnels doit être consigné dans le dossier de la personne concernée. S'il y a lieu, Oricom communique tout Renseignement personnel modifié aux Tiers qui ont accès à ces Renseignements personnels ou leur fait part de l'existence de différends non réglés.

## **9. MESURES DE SÉCURITÉ**

Seuls les employés d'Oricom dont les tâches habituelles l'exigent pour les fins déterminées ont accès aux Renseignements personnels qu'Oricom détient.

Oricom protège les Renseignements personnels contre certains risques comme la perte ou le vol, la consultation, la communication, la copie, l'utilisation, la modification ou la destruction non

autorisée, en prenant les mesures de sécurité nécessaires correspondant à leur degré de sensibilité. Ces mesures protègent les Renseignements personnels, quelle que soit la forme sous laquelle ils sont conservés.

Oricom peut autoriser de temps à autre des politiques d'utilisation des moyens de communication (imprimé, fichier d'ordinateur, courriel, fax et téléphone) selon les niveaux de confidentialité des Renseignements personnels.

Oricom protège les Renseignements personnels communiqués à des Tiers aux termes d'ententes contractuelles énonçant le caractère confidentiel de ces Renseignements personnels et les fins déterminées conformément au Code.

Les méthodes de destruction ou de dépersonnalisation de toutes les copies de Renseignements personnels sont rigoureuses et en fonction des périodes de conservation, conformément au Code.

Tous les employés d'Oricom sont tenus, à titre de condition d'emploi, de respecter le caractère confidentiel de ces Renseignements personnels.

## **10. TRANSPARENCE DES POLITIQUES ET DES PRATIQUES**

Sur demande, Oricom met à la disposition de la personne dont Oricom détient des Renseignements personnels une liste des Renseignements personnels qu'elle peut détenir sur cette personne ainsi que le détail des pratiques de gestion de ces Renseignements personnels.

Oricom diffuse de temps à autre des informations afin d'aider les personnes dont Oricom détient des Renseignements personnels à connaître, à exercer et à protéger leurs droits quant aux Renseignements personnels qui les concernent.

Certains services offerts par Oricom peuvent requérir des mesures particulières comme par exemple, la confidentialité des sites parcourus à l'ordinateur ou à la télévision interactive, du contenu des courriels, des choix de programmes télévisés, des profils d'habitudes créés par l'utilisateur, des objets acquis par transaction électronique et des endroits où ces objets seraient acquis. Chaque produit et service pourra être accompagné d'éléments de politique sur la protection des Renseignements personnels qui lui sont propres et en complément du présent Code et les Clients de tels produits ou services auront accès à la politique pertinente.

Oricom encourage ses employés à être vigilants et à signaler à la personne désignée responsable toute situation qui leur semble incompatible avec le Code. Aucune mesure de représailles ne sera exercée contre un employé d'Oricom ou d'une société sous traitance dû au signalement d'une irrégularité eu égard à ce Code.

## **11. ACCÈS AUX RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

Sous réserve des exceptions prévues à la Loi, Oricom informe toute personne concernée qui en fait la demande de l'existence de Renseignements personnels qui la concernent, de l'usage qui en est fait et du fait qu'ils ont été communiqués à des Tiers.

Sous réserve des exceptions prévues à la Loi, sur demande, Oricom permet à la personne concernée de consulter les Renseignements personnels compris dans son dossier. Les Renseignements personnels sont fournis d'une manière compréhensible, dans un délai raisonnable et à un coût minime, sinon nul, pour la personne concernée.

Entre la demande d'accès et le dévoilement des Renseignements personnels à la personne concernée, Oricom pourra réviser le contenu des dossiers exclusivement pour s'assurer que des Renseignements personnels concernant d'autres personnes ne sont pas ainsi communiqués. Tout changement effectué pendant cette période ne le sera qu'en conformité avec la Loi.

Dans certaines situations, il peut être impossible à Oricom de permettre à la personne concernée de consulter tous les Renseignements personnels que Oricom possède à son sujet. Par exemple, Oricom peut ne pas offrir l'accès aux Renseignements si la Communication permettrait de révéler des informations commerciales confidentielles, si les Renseignements sont protégés par le secret professionnel d'un avocat, si les Renseignements ont été obtenus au terme d'un processus officiel de règlement d'un différend, ou encore si les Renseignements ont été recueillis pendant une enquête sur un manquement à un contrat ou sur une infraction à une loi fédérale ou provinciale. Sur demande, Oricom indique le motif du refus de l'accès aux Renseignements personnels.

En ce qui concerne la fourniture d'un relevé de Communication de Renseignements personnels, Oricom fournit une liste des Tiers auxquels elle peut avoir communiqué des Renseignements personnels au sujet de la personne concernée, lorsqu'il n'est pas possible de fournir une liste précise.

Afin d'assurer la protection des Renseignements personnels, la personne concernée peut être tenue de fournir des preuves d'identification suffisantes pour que Oricom puisse le renseigner sur l'existence, l'Utilisation et la Communication de Renseignements personnels et autoriser l'accès à son dossier.

## **12. PLAINTES SUR LE NON-RESPECT DES PRINCIPES ÉNONCÉS DANS CE CODE**

Toute personne concernée peut se plaindre du non-respect des principes énoncés dans ce Code en communiquant avec la personne responsable de faire respecter le Code au sein d'Oricom, selon le paragraphe 3.

Oricom a établi des mécanismes pour recevoir toutes les plaintes et toutes les demandes de Renseignements concernant le Code et ses pratiques en matière de gestion des Renseignements personnels et y donner suite. Les personnes concernées sont informées des procédures à suivre dès qu'elles manifestent le désir de porter plainte.

Oricom fera enquête sur toutes les plaintes relatives au respect du Code. Si une plainte est jugée fondée, Oricom prend les mesures appropriées, y compris modifier le Code et ses pratiques, au besoin. La personne concernée sera informée du résultat de l'enquête relative à sa plainte.

Si une personne ayant porté plainte n'est pas satisfaite de la décision de la personne responsable de la protection des Renseignements personnels chez Oricom, elle pourra s'adresser au Commissaire à la protection de la vie privée du Canada, 112 rue Kent, Ottawa, Ontario, K1A 1H3.



# Code d'Oricom relatif à la protection des Renseignements personnels

## VOLET 2\*

### Traitement des renseignements personnels de la clientèle

\* Le volet qui suit s'applique spécifiquement aux Clients d'Oricom et complète les règles générales énoncées à la section 1 du Code.

# Code d'Oricom Internet Inc. relatif à la protection des renseignements personnels - Clientèle

Lorsque vous devenez Client d'Oricom, les Renseignements personnels que vous nous divulgez nous permettent de vous fournir des produits et services demandés les mieux adaptés à vos besoins. Nous ne recueillons que les Renseignements personnels strictement nécessaires à la fourniture de nos produits et services. Vous pouvez toujours choisir de ne pas nous fournir vos Renseignements personnels. Toutefois, si vous faites ce choix, il est possible que nous ne puissions pas vous fournir le produit, le service ou l'information que vous avez demandés.

À moins que vous ne donniez votre consentement exprès ou que la divulgation ne soit exigée par les autorités judiciaires ou par la Loi, tous les Renseignements personnels que Oricom détient sur vous, ne peuvent être communiqués à quiconque, à l'exception de vous-même, à une personne qui, de l'avis raisonnable d'Oricom, cherche à obtenir les renseignements en qualité de votre mandataire, à une compagnie de téléphone ou de câble, sous réserve que les renseignements soient requis aux fins de la prestation efficace et rentable du service téléphonique, DSL ou Câble, que la divulgation se fasse à titre confidentiel et que les renseignements ne soient utilisés qu'à cette fin, à une compagnie qui s'occupe de vous fournir des services reliés au service téléphonique ou aux annuaires téléphoniques, sous réserve que les renseignements soient requis à cette fin, que la divulgation se fasse à titre confidentiel et que les renseignements ne soient utilisés qu'à cette fin et finalement, à un mandataire d'Oricom dont les services ont été retenus aux fins d'obtenir le règlement de votre état de compte, sous réserve que les renseignements soient requis et ne soient utilisés qu'à cette fin.

Chez Oricom, nous utilisons vos Renseignements personnels à certaines fins telles que:

- ◆ approuver votre demande d'adhésion aux services d'Oricom;
- ◆ maintenir la communication avec vous;
- ◆ vous tenir informé(e) des offres et promotions en cours sur nos produits et services, sauf si vous vous y objectez;
- ◆ détecter et prévenir d'éventuelles fraudes ou l'utilisation illégale, inadéquate ou inappropriée de nos produits et services;
- ◆ évaluer votre degré de satisfaction à l'égard de nos produits et services;
- ◆ nous conformer aux lois, etc.

Sachez qu'en aucun cas nous ne vendons d'informations sur nos Clients à qui que ce soit. Pas plus que nous ne transmettons de renseignements sur nos Clients à des organisations, incluant nos sociétés affiliées, sauf dans ce dernier cas avec votre consentement uniquement afin de permettre à ces dernières de vous proposer leurs propres produits ou services.

Tous les employés d'Oricom qui bénéficient d'une autorisation d'accès aux dossiers des Clients connaissent les règles applicables en matière de protection des Renseignements personnels et l'importance de protéger et de préserver la confidentialité de ces Renseignements. En ce sens, Oricom a mis en place des mesures de protection efficaces pour protéger les renseignements personnels de ses Clients contre l'accès ou l'utilisation non autorisé.

Code d'Oricom  
relatif à la protection  
des renseignements personnels

VOLET 3\*

Traitement des Renseignements personnels des  
utilisateurs des Sites Web d'Oricom Internet Inc.

\* Le volet qui suit s'applique spécifiquement aux utilisateurs des sites Web d'Oricom et complète les règles générales énoncées à la section 1 du Code.

# Code d'Oricom Internet Inc. relatif à la protection des renseignements personnels - Sites Web

Lorsque vous communiquez avec Oricom par Internet ou que vous faites des transactions à partir d'un site d'Oricom, nous souhaitons que vous vous sentiez aussi à l'aise et en confiance que lorsque nous traitons votre demande par téléphone ou en personne. C'est pourquoi nous avons adopté un code d'entreprise basé sur des principes établis conjointement par le gouvernement, des associations de consommateurs et d'autres entreprises afin de promouvoir la sécurité de la navigation et des transactions sur Internet. Soyez assuré que vous pouvez naviguer sur nos sites Web en toute sécurité et confidentialité, pour votre plaisir ou afin de vous procurer des services de communications. Après avoir lu le Code et plus spécifiquement le présent volet, vous serez davantage apte à prendre des décisions informées lorsque vous communiquerez avec Oricom via Internet.

## 1. QUELS SONT LES SITES INTERNET D'ORICOM AUXQUELS CE VOLET S'ADRESSE ?

Les sites suivants sont contrôlés par Oricom:

- ◆ [www.oricom.ca](http://www.oricom.ca) : site corporatif et transactionnel ;
- ◆ [www.gohotspot.ca](http://www.gohotspot.ca) : site corporatif et transactionnel pour les services WiFi.

## 2. PEUT-ON RETRACER VOTRE UTILISATION D'INTERNET ET CONNAÎTRE VOS HABITUDES ?

### Registres de serveurs :

Nos serveurs tiennent un registre précis des visites sur nos sites Internet, ce qui permet d'établir et de maintenir votre connexion. À partir de l'adresse IP (Internet Protocol) des visiteurs, ces registres contiennent des statistiques sur le temps et la durée de votre visite, les pages visitées, les systèmes d'exploitation des ordinateurs, et autres. Ces statistiques identifient la catégorie de visiteurs selon le domaine utilisé, leur logiciel de furetage et le débit de leur connexion. Oricom peut aussi utiliser l'adresse IP afin de présenter du contenu spécifique aux utilisateurs qui utilisent les services d'accès à internet Oricom (accès par téléphone, accès haute vitesse, accès Wi-Fi, téléphonie IP, hébergement, etc.). Des rapports de données agrégés sur les statistiques recueillies sont utilisés pour améliorer nos sites Internet et rendre plus agréable la navigation de l'internaute.

Oricom se réserve le droit de partager ces données agrégées avec des partenaires afin de pouvoir mettre en place des exclusivités et offres promotionnelles pour les clients d'Oricom. Dans tous les cas, il s'agira d'informations de données agrégées qui ne contiennent aucune donnée personnelle.

Les données brutes qui pourraient permettre d'identifier les individus sont détruites de façon régulière. Oricom n'utilise pas ces renseignements personnels à des fins commerciales ou autres pour elle-même ou pour d'autres.

Quant aux registres de transactions sur la zone sécurisée en mode SSL (Secured Socket Layer), l'utilisateur doit s'y authentifier en fonction d'un nom d'utilisateur ou d'un mot de passe Oricom. Une fois authentifié, l'utilisateur peut avoir accès au détail de son compte Oricom, changer ses services en ligne, modifier ses services courriels, etc.

### **Fichiers témoins (cookies) :**

Un fichier témoin est un petit fichier texte contenant des données, notamment un identifiant unique, transmis par le serveur d'un site Web à votre fureteur et stocké sur le disque dur de votre ordinateur. Ce fichier permet d'identifier un ordinateur pendant la même session, ainsi que d'enregistrer les préférences de l'utilisateur sur cet ordinateur. Un fichier témoin ne peut donner accès à votre ordinateur, ni procurer des informations autres que celles que vous transmettez volontairement à notre site Web.

La plupart des fureteurs acceptent automatiquement les fichiers témoins. Consultez le manuel de l'utilisateur de votre fureteur pour restreindre ou désactiver l'acceptation de fichiers témoins.

Si vous désactivez les fichiers témoins sur votre fureteur, vous pourrez toujours accéder à l'information accessible publiquement sur le site Oricom.ca par contre, vous ne pourrez bénéficier des fonctionnalités avancées du site nécessitant l'authentification.

Présentement nous utilisons les témoins pour les raisons suivantes :

- ◆ Détecter la langue de communication avec le client ;
- ◆ Détecter la présence de FlashMedia ;
- ◆ Gérer la session du client avec le serveur d'applications pour les fonctionnalités avancées du site nécessitant l'authentification;
- ◆ Obtenir des données agrégées sur la consultation et la navigation sur le site ;

Les témoins peuvent être utilisés éventuellement à d'autres fins :

- ◆ Lorsque vous naviguez sur un de nos sites, nous utilisons des témoins pour savoir quel fureteur vous utilisez, pour modeler la page que vous visitez selon vos intérêts si vous vous êtes inscrit à cet effet et pour vous reconnaître de façon à ce que vous n'ayez pas à inscrire des renseignements répétitifs ou votre mot de passe chaque fois que vous complétez une transaction ou tentez d'avoir un accès à une zone restreinte.
- ◆ Lorsque vous procédez à l'achat d'un article ou service, un ou des témoins sont utilisés pour retenir la route de votre visite sur le site Oricom et les renseignements que vous inscrivez volontairement même si vous changez de page. Dans certains cas, un témoin permet de vous reconnaître et de faire la liaison avec votre compte si vous consommez un service. Ces témoins nous permettent aussi de générer des données agrégées et des statistiques sur la façon dont nos visiteurs et nos sites interagissent. Ainsi, nous pouvons améliorer nos sites pour mieux vous servir. La suite des pages visitées reçues par un tel témoin demeure toujours anonyme. Ce type de témoin s'efface 30 minutes après que vous ayez quitté notre site ou s'il n'y a aucune activité sur votre ordinateur pendant cette période.
- ◆ Les témoins compteurs sont aussi courants. Ils permettent de savoir combien de fois vous avez visité notre site ou une de nos pages. Ainsi nous estimons la taille de nos auditoires. Ce témoin ne sert jamais à vous identifier. Ces témoins ont une durée de 1 an sur votre navigateur et vous pouvez les supprimer à tout moment.
- ◆ Occasionnellement, si vous cliquez sur un bandeau affiché par Oricom sur un de ses sites, un témoin pourrait s'ajouter à la mémoire cache de votre fureteur. L'objet de ce témoin serait alors de calculer la commission que nous exigeons de nos partenaires ou vice versa,

en particulier lorsque des ventes résultent de votre visite via un site Oricom. Ce témoin ne contient que l'identité de notre partenaire et la date d'expiration. Oricom ne tente pas autrement de lier l'identité d'un internaute à ses activités en ligne.

Nos partenaires acceptent nos mesures strictes visant à protéger votre vie privée, comme décrit dans le Code d'Oricom.

### **GIF invisible ou GIF clair :**

Un GIF clair est un élément graphique de très petite taille avec un identifiant unique qui permet de compter le nombre de visites sur une page Web. Oricom peut aussi utiliser les GIF clairs dans les courriels au format HTML afin de comptabiliser le nombre de courriels effectivement ouverts et lus. Ceci permet à Oricom d'améliorer les pages du site Oricom.ca ainsi que les courriels envoyés à la clientèle. Veuillez toutefois noter que les GIF clairs ne sont pas liés aux renseignements personnels des utilisateurs.

Mécanismes indiscrets :

L'internaute ne devrait télécharger des logiciels que de sites auxquels il fait confiance car un petit logiciel peut être caché dans les téléchargements et transmettre à son auteur la liste des sites visités et de la publicité consultée. Oricom n'utilise pas ces mécanismes.

### **3. COLLECTE DE VOS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

À partir de ses sites Internet, Oricom ne recueille vos Renseignements personnels qu'avec votre consentement. Tous les Renseignements personnels que vous nous communiquez le sont volontairement. Lorsque nous les exigeons pour vous offrir un service, nous ne recueillons que le minimum possible pour que le service que vous désirez, en soit un de qualité tout au long de la période désirée.

Généralement, les Renseignements personnels requis sur nos sites Internet servent à :

- ◆ Nous permettre de répondre à vos questions, y compris pour obtenir un soutien technique;
- ◆ Traiter une commande d'achat en ligne;
- ◆ Vous enregistrer sur la zone sécuritaire cryptée;
- ◆ Recevoir votre participation à un concours;
- ◆ L'étude de votre demande visant à obtenir un emploi si vous nous soumettez votre curriculum vitae;
- ◆ Vous faire parvenir des renseignements sur les services offerts par Oricom; et
- ◆ Vous faire parvenir une facture pour les services d'Oricom que vous consommez.

### **4. DE QUELLE FAÇON ORICOM UTILISE LES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS QUE VOUS LUI COMMUNIQUEZ PAR INTERNET?**

Envoi de communications et de matériel promotionnel :

Oricom peut être amenée à utiliser l'adresse courriel, le numéro de téléphone ou l'adresse postale que vous nous avez communiqués pour les raisons suivantes :

- ◆ Communication d'informations techniques sur le réseau et les produits Oricom (incidents majeurs, sécurité Internet, etc.) ;
- ◆ Communication d'informations relatives à votre compte (facturation, abonnement, modification de votre profil, etc.) ;
- ◆ Communication d'informations sur les produits, les services et les offres spéciales d'Oricom.

Vous pouvez ajuster en tout temps vos préférences de communication avec Oricom pour la communication d'informations sur les produits, les services et les offres spéciales d'Oricom en contactant le service client à support@oricom.ca De plus, vous pouvez changer d'avis sur une autorisation déjà accordée en tout temps.

Sauf communication expresse de votre part, Oricom considère que vos préférences de communication indiquées au paragraphe précédent sont positives.

Oricom n'expédie pas de matériel promotionnel via quelque moyen que ce soit aux enfants de moins de 16 ans. Veuillez communiquer avec nous si une telle situation se produit afin que nous puissions corriger la situation.

Lors d'une transaction :

Lorsque c'est possible d'effectuer un paiement par carte de crédit sur un site Web dont Oricom est responsable au moment d'une transaction où vous fournissez votre numéro de carte de crédit, Oricom utilise un système qui brouille la trace de la relation entre le numéro de la carte et votre identité.

Soutien technique :

Lors d'échanges avec notre service de soutien technique, nous pouvons vous demander des renseignements sur votre ordinateur et sa configuration. Notre personnel est formé de façon à ne conserver que le minimum d'information pour répondre à vos besoins.

Curriculum vitae :

Lorsque vous demandez un emploi à Oricom via nos sites, vos Renseignements personnels sont reçus directement à notre Service de Ressources humaines et ne sont partagés qu'avec le personnel qualifié lorsqu'il en a besoin. Cette information est conservée d'une façon sécuritaire et est détruite sur une base régulière.

## **5. COMMUNICATION DE VOS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS À D'AUTRES SOCIÉTÉS OU ORGANISMES :**

Dans certains cas, des concours peuvent être affichés sur nos sites. Si vous participez, il arrive que l'on vous demande des Renseignements personnels. Ces Renseignements donnés volontairement peuvent être communiqués aux partenaires qui ont mis en place ce concours. Par conséquent, vous pourriez recevoir des communications d'un ou des partenaires d'Oricom qui ont mis en place le concours. Dans tous les cas de concours sur un site d'Oricom, vous avez l'option de choisir de ne recevoir aucune communication de la part de partenaires d'Oricom.

## **6. QUELLES SONT LES MESURES DE SÉCURITÉ UTILISÉES PAR ORICOM POUR PROTÉGER VOS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ?**

Oricom fait tous les efforts possibles pour protéger les Renseignements personnels que vous lui avez transmis. La technologie SSL encrypte vos Renseignements personnels de façon que l'interception et le décodage soient pratiquement impossibles. Nous exigeons que nos partenaires fassent de même. Généralement, vous retrouverez un cadenas fermé ou une clé complète sur votre fureteur lors d'une connexion sécurisée. De plus, l'adresse électronique débutera par https au lieu de http.

Afin de protéger votre vie privée, Oricom utilise aussi d'autres mesures sous forme de logiciels et d'équipement.

Quoiqu'Oricom utilise des moyens raisonnables pour que ce site soit sécuritaire, veuillez vous souvenir que lorsque vous divulguez des renseignements personnels sur Internet, ces renseignements peuvent être interceptés par des gens dont les intentions sont inconnues. Cela est particulièrement vrai dans les sessions de clavardage (*chat*) ou dans les forums de discussion (*newsgroups*) mais peut aussi se produire dans les courriers électroniques.

Oricom ne peut être et n'est pas responsable de toute interception d'informations que vous avez transmises.

Utilisation d'un ordinateur partagé :

Lorsque vous utilisez un ordinateur partagé par plusieurs personnes (bibliothèque, Café Internet, etc.), n'oubliez pas de fermer votre session sécurisée sur le site Oricom en cliquant sur le bouton « Fermer la session ». Oricom ne peut identifier qui utilise votre ordinateur ou celui que vous venez d'utiliser si vous ne fermez pas votre session correctement.

## **7. LIENS AVEC DES SITES NON CONTRÔLÉS PAR ORICOM :**

Les liaisons que l'on peut faire d'un site à l'autre rendent le furetage plus agréable. Les sites d'Oricom contiennent des liens avec un grand nombre de sites. Nous tentons de distinguer les sites qui sont nôtres et dont nous sommes responsables de ceux non contrôlés par Oricom.

Dans le domaine du respect de la vie privée comme dans d'autres, Oricom ne peut assumer de responsabilité au-delà des sites sous son contrôle.



Code d'Oricom  
relatif à la protection  
des renseignements personnels

VOLET 4\*

Traitement des Renseignements personnels des  
employés d'Oricom Internet Inc.

\* Le volet qui suit s'applique spécifiquement aux employés d'Oricom et complète les règles générales énoncées à la section 1 du Code.

## Code d'Oricom Internet Inc. relatif à la protection des renseignements personnels – Employés

Oricom offre à ses employés la formation nécessaire selon la nature de leur fonction de façon à ce qu'ils puissent assumer la responsabilité reliée à la Collecte, l'Utilisation et la Communication des Renseignements personnels conformément au Code.

Oricom recueille des Renseignements personnels concernant ses employés aux fins de :

- ◆ assurer une saine gestion des ressources humaines ;
- ◆ maintenir et établir une relation digne de confiance avec ses employés;
- ◆ comprendre les besoins des employés le cas échéant;
- ◆ gérer efficacement ses activités opérationnelles et commerciales, y compris les enquêtes motivées relatives à l'embauche des employés; et
- ◆ satisfaire aux exigences légales et réglementaires.

Règle générale, l'acceptation d'un poste au sein d'Oricom ou d'avantages sociaux par un employé constitue un Consentement implicite à la Collecte, à l'Utilisation ou à la Communication de Renseignements personnels, qui sont nécessaires pour les fins légitime du processus d'embauche et de l'emploi.

Oricom peut recueillir des Renseignements personnels concernant ses employés auprès de Tiers, y compris des employeurs ou des références personnelles, ou auprès de tous autres Tiers qui sont autorisés à communiquer ces Renseignements.

Oricom peut communiquer des Renseignements personnels au sujet de ses employés pour ses activités courantes de gestion du personnel et des avantages sociaux.

Dans certaines situations, il peut être impossible à Oricom de permettre à un employé de consulter tous les Renseignements personnels qu'elle possède à son sujet. Par exemple, Oricom peut ne pas offrir l'accès aux Renseignements si la Communication permettait de révéler des informations commerciales confidentielles, si les Renseignements personnels ont été obtenus au terme d'un processus officiel de règlement d'un différend ou encore si les Renseignements ont été recueillis pendant une enquête sur un manquement à un contrat ou sur une infraction à une loi fédérale ou provinciale. Sur demande, Oricom indique le motif du refus de l'accès aux Renseignements personnels.